



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°115/2023
du Conseil communautaire
Séance du 25 septembre 2023

Date d'envoi de la convocation = 19 septembre 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 48
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Charles BASCLE, Gilles BEAUDET, Mohamed BERKANE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Ghislaine DE VERDUZAN, Gilles DELALIEU, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Laurent NADAL, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY CROS, Claude SALAU, Maria SEUBE, Christian SUAUA, Benoit TRICHOT, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sylvie BARRIEU-VIGNAL à Stéphane MAURIN, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Yves CAZORLA à Michel AGNEL, Michel CEGIELSKI à Monique GRAZIANO-BAYLE, Jean-Yves CHAPELET à Jean Christian REY, Benjamin DESBRUN à Christine CLERC, Daniel MOUCHETANT à Gilles BEAUDET, Christine MUCCIO à Philippe BERTHOMIEU, Jean-Louis NOIRET à Bernard DUCROS, Jennifer OBID à Michel FOND-THURIAL, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Justine ROUQUAIROL à Christian SUAUA, Vincent ROUSSELOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE à José RIEU

Absents/Excusés : Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Pascale BORDES, Maxime COUSTON, Patricia GARNERO, Robert GAUTIER, André LOPEZ, Fred MALHER, Laurent OUIILLON, Alain POMMIER, Béatrice REDON, Christophe SERRE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Affectation du résultat 2022 du budget annexe de l'Assainissement.

Considérant l'erreur technique attachée aux délibérations n° 69/2023 et 70/2023 du 26 juin 2023, résultant en l'absence de reprise des restes à réaliser, il convient de retirer partiellement la délibération n°74/2023 du 26 juin 2023 pour les paragraphes relatifs aux budgets annexes régie de l'eau et de l'assainissement et de les remplacer comme suit.

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023 puis du 18 septembre 2023,

Vu la balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2022 pour les budgets suivants :

Budget annexe Régie de l'assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 986 711,66	1 218 670,52	1 768 041,14	-1 247 753,55	520 287,59
Fonctionnement	2 447 836,09	2 015 781,64	432 054,45	1 190 721,92	1 622 776,37
Total	5 434 547,75	3 234 452,16	2 200 095,59	-57 031,63	2 143 063,96

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 520 287,59 €. Le mode de gestion des budgets eau et assainissement a évolué vers une DSP au 1^{er} janvier 2023, retracé dans un budget annexe spécifique dénommé « DSP de l'assainissement ». En conséquence, le budget régie assainissement est clôturé au 31 Décembre 2022 conformément à la délibération du 26 juin 2023.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 190 721,92 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 622 776,37 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 184 436,88 € en recettes et 777 760,83 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 73 036,36 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;

3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédent reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

En raison de la suppression de ce budget au 1^{er} janvier 2023 et après vérification des écritures comptables avec le compte de gestion 2022, il convient d'affecter les résultats 2022 dégagés sur ce budget au profit du budget annexe DSP de l'assainissement, conformément à la délibération adoptée précédemment.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Retire et remplace partiellement** la délibération n° 74/2023 du 26 juin 2023 pour ce qui concerne le paragraphe relatif à l'affectation du résultat pour le budget annexe régie de l'assainissement,

- **Précise** qu'il s'agit d'un retrait partiel et que les autres termes de la délibération n°74/2023 demeurent inchangés,

- **Affecte** les résultats 2022 au budget annexe DSP de l'assainissement :

- Au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 73 036,36 € et 520 287,59 € en excédent d'investissement reporté (chapitre 001) ;
- En excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 1 549 740,01 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	520 287,59
	Divers	Restes à réaliser 2022	777 760,83	184 436,88
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	73 036,36
	Sous Total		777 760,83	777 760,83
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	1 549 740,01
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	1 549 740,01
Total			777 760,83	2 327 500,84
Excédent de financement 2022				1 549 740,01

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **03 OCT. 2023**



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°115.2023 du 25 septembre 2023, page 3

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 030-200034692-20230925-DEL115_2023-DE